

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 30 JUIN 2015 À 18 HEURES 30

**N° 4 - 122 / 2015 : OPAH QUARTIERS D'ALBI : ATTRIBUTION AIDE COMMUNAUTAIRE
POUR TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

L'An Deux Mille Quinze, le 30 juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 30 juin 2015 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Gisèle DEDIEU), Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Marie-Louise AT), Philippe BONNECARRÈRE, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON (pouvoir de Jean-Michel BOUAT), Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Bruno CRUSEL, France GERBAL-MÉDALLE, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Pierre DOAT (pouvoir de Najat DELPEYRAT), Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membre suppléant présents votant : Monsieur Philippe GRANIER, madame Agnès BRU.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, messieurs, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Gisèle DEDIEU (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Jean-Michel BOUAT (pouvoir à Steve JACKSON), Marie-Louise AT (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Patrice BEDIER, Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Frédéric CABROLIER, Najat DELPEYRAT (pouvoir à Pierre DOAT), Sarah LAURENS, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Hélène MALAQUIN.

Membres suppléants : Mesdames, monsieur, Marie-Claude VABRE, Françoise FEUGEAS, Thierry LAFUENTE.

Présents : 46

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 20 JUILLET 2015

N° 4 - 122 / 2015 : OPAH QUARTIERS D'ALBI : ATTRIBUTION AIDE COMMUNAUTAIRE POUR TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Pilote : Habitat

Autres services concernés : Finances et Budget, Affaires Juridiques et Marchés Publics

Madame Michèle BARRAU-SARTRES rapporteur,

Par délibération en date du 02 juillet 2013, la communauté d'agglomération a décidé de mettre en œuvre le nouveau dispositif d'aides communautaires d'OPAH en complément des aides accordées par l'Anah et les autres financeurs de l'opération.

Aujourd'hui les porteurs de projet d'amélioration de l'habitat bénéficiaires d'un engagement de financement Anah, ont déposé un dossier complet de demande de subvention d'OPAH auprès de la Communauté d'agglomération.

Propriétaire				Nbre logt	S ² logt	Dépense subventionnée Anah en €			Aide prévisionnelle communauté d'agglomération			
NOM Prénom	Adresse logement	PO	PB			Maintien à domicile	Logt dégradé	Confort thermique	Taux en %	Montant	Confort thermique 500 €, 15€/m ²	Montant total
BACCA Alexandre DUBIAU Laure	19 Rue des Acacias 81000 ALBI	PO		1	101			4 628 €		500 €	500 €	
BOUTIN Sandrine	5 rue d'Oustry 81000 ALBI	PO		1	98			15 591 €		500 €	500 €	
GALERA Juan	3 rue Elie Barthe 81000 ALBI	PO		1	87			6 542 €		500 €	500 €	
GRIALOU Pascal	21 rue du Verbial 81000 ALBI	PO		1	141			18 284 €		500 €	500 €	
LAHONDES Aurélien	314 rte de Cordes 81000 ALBI	PO		1	84			17 996 €		500 €	500 €	
MULLER Mathieu DEPUYDT Ingrid	93 avenue Gambetta 81000 ALBI	PO		1	129			20 000 €		500 €	500 €	
REINHARD Marine	11 bd Lacombe 81000 ALBI	PO		1	79			19 121 €		500 €	500 €	

Je vous propose donc :

- d'attribuer l'aide communautaire d'OPAH aux propriétaires concernés,

- de préciser que le versement de l'aide communautaire d'OPAH interviendra sur présentation de factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux réalisés,

- d'autoriser le président ou son représentant délégué à procéder au versement de la subvention communautaire à l'aide des crédits prévus à cet effet sur le budget de l'exercice et suivants.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ, À L'UNANIMITÉ,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N°5 - 201 / 2013 portant Avenant N°4 à la convention d'OPAH communautaire quartiers d'Albi : prorogation d'un an

VU la délibération N° 3 - 133 / 2013 portant Dispositif d'aides financières OPAH communautaires 2013 pour travaux d'amélioration de l'habitat

VU les dossiers de demande de subvention d'aide communautaire d'OPAH déposés par les propriétaires concernés,

VU l'avis favorable du Bureau de la Communauté d'Agglomération réuni le 16 juin 2015,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** l'aide communautaire d'OPAH suivante à :

Propriétaire				Nbre logt	S ² logt	Dépense subventionnée Anah en €			Aide prévisionnelle communauté d'agglomération			
NOM Prénom	Adresse logement	PO	PB			Maintien à domicile	Logt dégradé	Confort thermique	Taux en %	Montant	Confort thermique 500 €, 15€/m ²	Montant total
BACCA Alexandre DUBIAU Laure	19 Rue des Acacias 81000 ALBI	PO		1	101			4 628 €		500 €	500 €	
BOUTIN Sandrine	5 rue d'Oustry 81000 ALBI	PO		1	98			15 591 €		500 €	500 €	
GALERA Juan	3 rue Elie Barthe 81000 ALBI	PO		1	87			6 542 €		500 €	500 €	
GRIALOU Pascal	21 rue du Verblai 81000 ALBI	PO		1	141			18 284 €		500 €	500 €	
LAHONDES Aurélien	314 rte de Cordes 81000 ALBI	PO		1	84			17 996 €		500 €	500 €	
MULLER Mathieu DEPUYDT Ingrid	93 avenue Gambetta 81000 ALBI	PO		1	129			20 000 €		500 €	500 €	
REINHARD Marine	11 bd Lacombe 81000 ALBI	PO		1	79			19 121 €		500 €	500 €	

DIT que le versement de l'aide communautaire d'OPAH interviendra sur présentation de factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux réalisés.

D'AUTORISER monsieur le président ou son représentant délégué à procéder au versement de la subvention communautaire à l'aide des crédits prévus à cet effet sur le budget de l'exercice et suivants.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus à cet effet sur le budget de l'exercice en cours et suivants chapitre 204.

Pour extrait conforme,
Fait le 30 juin 2015,

Le président

